



CSE du 15 et 16 Décembre 2021

Vos élus UNSA-Ferroviaire du CSE TER Grand Est ont participé les 15 et 16 décembre 2021 au CSE à thème CSSCT.

Les Organisations Syndicales (OS) alertent la Direction sur les VT qui n'ont pas été accordés aux agents à temps partiel et rappellent les aspects réglementaires. Notamment que les VT doivent être accordés avant le 31 décembre.

POINT SANITAIRE

Situation au 14/12 :

	DL Alsace	DL Lorraine	DL CA	DL PGE	DL PA	TC GE	ET REG	Total
Cas confirmés	5	3	0	0	0	3	4	15
Suspicion	0	0	0	0	0	0	0	0
Cas contact	0	1	1	0	2	2	0	6
Confinés vulnérables	8	5	1	2	0	0	0	16



La directive de l'Entreprise est d'utiliser les moyens à disposition pour limiter la propagation du virus lors de cette nouvelle vague (le respect des gestes barrières, limiter les réunions et les déplacements en utilisant teams...). La Direction de la BU TER a donc fait le choix de réaliser ce CSE en teams uniquement.

Le Médecin du travail précise que l'épidémie est en pleine expansion. La capacité à réaliser des tests augmentent les chiffres. La vaccination permet d'avoir moins de cas graves. Le variant Omicron va logiquement prendre la place du variant Delta. En effet, il est 3 fois plus transmissible que le Delta et 6 fois plus que le virus initial. Le Médecin rappelle les consignes principales avec le respect des gestes barrières, le port du masque et l'aération régulière des locaux.

Concernant le variant Omicron et sa résistance à la vaccination, le Médecin précise que les personnes ayant reçues 2 injections sont partiellement protégées. Par contre la 3^{ème} injection augmente considérablement la protection.

Concernant les agents cas contacts, pour ceux vaccinés après avoir réalisé un test négatif peuvent continuer à travailler dans le respect des gestes barrières. Ils ne doivent pas prendre leur repas avec les autres et doivent impérativement toujours porter le masque lorsqu'ils sont en contact avec d'autres personnes.

Les cabinets médicaux proposent des plages de vaccination aux agents SNCF. Lorsqu'il reste des doses celles-ci peuvent être proposées aux personnels des entreprises intervenants dans l'entreprise (ONET, personnel du CASI...).



Mesures temporaires d'organisation du travail entre présentiel et Télétravail dans les activités de « Siège »

En cette période de circulation très active du virus à compter du 20 décembre et jusqu'à fin janvier 2022, le télétravail est favorisé à hauteur de 3 jours par semaine en accord avec le manager, chaque fois que le poste de travail le permet. Cet élargissement du télétravail ne nécessite pas de formalisation individuelle avec

les salariés (pas de modification de l'avenant au contrat de travail, ni de nécessité d'en disposer).

L'UNSA-Ferroviaire profite que soit abordé le sujet du télétravail pour alerter la Direction sur certains refus pour la Direction de Ligne Alsace. En effet, alors que le poste de travail le permet, certains agents se sont vus refuser les 2 jours de télétravail et ne peuvent bénéficier que d'une journée.

EVOLUTION DE LA BASE DE DISTRIBUTION SUPPLY CHAIN BDSC

La Direction revient sur les 3 dernières années et la situation délicate avec des difficultés de production et une sécurité perfectible. La Direction souligne le travail des agents qui a permis de redresser la barre. En effet, le client SNCF réseau qui n'était pas satisfait l'est aujourd'hui. Si à un moment, SNCF réseau envisageait de faire un appel d'offre, ce travail a permis de l'en dissuader. Ainsi il a pu être signé un protocole de coopération de 4 ans (alors que celui-ci devait être de 3 ans). Le cadre d'organisation passe de 12 à 16 agents. Les prestations seront réalisées à Jorquenay avec une montée en compétences des agents.

L'UNSA-Ferroviaire s'interroge et demande à la Direction si la base de distribution restera sur des équipes dédiées.

Pour la Direction, il s'agit d'une entité indépendante et oui se sera des équipes dédiées.



L'UNSA-Ferroviaire fait remarquer que les agents allant travailler à Jorquenay (40 km aller/retour) vont avoir des frais supplémentaires et demande à la Direction de faire preuve de bienveillance.

La Direction regardera au cas par cas.

Les 19 élus connectés votent pour cette évolution qui sera mise en place le 1^{er} janvier 2022.

CONSULTATION PAPACT

L'UNSA Ferroviaire rappelle que lors du CSE du 15 décembre 2020, la délégation avait voté pour les PAPACTS en émettant des réserves. Celles-ci n'ayant pas été entendues, l'UNSA-Ferroviaire votera contre cette année.

14 élus dont l'UNSA-Ferroviaire ont voté contre et 5 élus ont voté pour avec des réserves.

POINT PRODUCTION



La Direction rappelle que pour le mois de novembre, TER GE a la meilleure régularité de tous les TER. Malgré tout, la situation est délicate pour les matériels et sur tous les sites. Notamment, la tempête Aurore a causé de gros soucis en Alsace, auxquels viennent s'ajouter des incidents liés au choc avec des gibiers générant des problèmes de maintenance supplémentaires. Depuis la mise en place du SA 2022, pour l'Alsace et la Lorraine le Plan de Transport est Adapté (PTA) en accord avec le conseil régional. Les matériels les plus touchés sont les AGC en Lorraine et les Régiolis en Alsace.

La Direction a validé avec la Région la diminution du Plan de Transport pendant les fêtes afin de limiter au maximum les absences liées au COVID. La Direction se doute qu'en début d'année il y aura toujours de l'absentéisme lié à la situation sanitaire et travaille déjà sur un PTA pour le début d'année. Le PTA envisagé devrait être à hauteur de 90% du PT normal.

Si l'UNSA-Ferroviaire souligne la qualité de l'informations voyageurs, elle fait remarquer à la Direction que les motifs sont parfois mal interprétés par les voyageurs et les médias. Il y a une désorganisation de l'Entreprise. A titre d'exemple TER Haut-de-France qui en ayant stopper les recrutements trop longtemps se retrouve dans une situation désastreuse et la Région a décidé de ne plus les financer. Cela fait longtemps que l'UNSA-Ferroviaire demande un PTA. Les voyageurs et les collègues méritent de l'honnêteté. En effet, nos collègues subissent les colères des voyageurs qui ne comprennent pas pourquoi les trains annoncés dans le plan de transport nominal sont supprimés. Les agents du COP vous ont avertis bien en amont que le PT du SA2022 n'allait pas tenir.

La Direction reconnaît la nécessité de procéder à des embauches rapides et s'attelle à y remédier. Pour la Direction les échanges avec la Région sont bons et en aucun comparable à ce qui se passe en Haut-de-France. La Direction rappelle que fin septembre le taux de régularité était de 96% et regrette cette période automnale compliquée qu'il faudra mieux appréhender l'année prochaine.

PROJET EVOLUTION DE L'ORGANISATION DE L'ESCALE DE STRASBOURG



En préambule, la lecture d'une OS de la lettre collective écrite par les agents d'escale. Les agents font part des problèmes d'effectif, des propos dénigrants dont ils sont victimes, du management inadapté, des RPS... Ils ont demandé notamment à être reçus collectivement. Malgré tout la Direction a continué à mener sa réorganisation par des approches individuelles. Ainsi la réponse faite par la Direction le 9 novembre a été vécu par les agents comme une provocation. C'est pourquoi, ils ont refusé de participer au groupe de travail du 15 novembre. Pour les agents

la Direction continue à augmenter la charge de travail et ne compense pas les postes vacants. Les agents demandent l'arrêt immédiat de la réorganisation.

Ce CSE ayant lieu en teams, des agents de l'escale sont présents avec une élue et demande à être entendus par la Direction. Interruption de séance, fin de l'enregistrement, pour que les agents puissent s'exprimer.

La Direction souligne avoir discuter avec les agents en se rendant sur place. La Direction reconnaît avoir entendu des craintes et ce projet doit y répondre. Les modifications d'horaire au 12 décembre ont été mises en place pour répondre aux besoins du nouveau SA2022. Pour la Direction le nombre d'opérations par agent ne changent pas. Il n'y a pas de suppression de poste et le Cadre d'Organisation reste inchangé à 32. Pour la Direction, le dossier a

suivi son cours avec le 15 novembre le groupe de travail (refus des agents d'y participer), le 26 novembre un atelier enjeux humains et le 6 décembre une présentation du projet en comité local RPX.

Dans une émotion palpable, les agents présents répondent au Directeur de Ligne Alsace. Pour eux, si la Direction estime que ce projet crée de la robustesse, c'est tout l'inverse qui en découle. Les agents émettent de grandes réserves et ne comprennent pas pourquoi la création d'un 3*8 s'il n'y a aucune augmentation de la charge de travail. De plus, l'équipe du matin passera de 7 à 5 agents. Si le CO reste inchangé, des agents de jour vont passer de nuit. Concernant les tâches essentielles de sécurité, les agents ne comprennent pas l'objectif de la Direction à vouloir les former sur des tâches non utilisées. Les agents sont insurgés quand ils entendent que la Direction crée ces postes pour convenance personnelle. En aucun cas, il ne s'agit d'une demande des agents. Les agents font remarquer à la Direction que la charge de travail actuelle est conséquente.

Pour la Direction cet échange permet de clarifier un certain nombre de points. Il y a des incompréhensions sur les tâches essentielles de sécurité (TES). Les TES seront mises en place uniquement pour les agents les pratiquant. Le CO restera bien à 32 et les départs à venir seront remplacés. La Direction admet qu'il y aura effectivement des opérations supplémentaires à réaliser.

Suite à ces échanges, le secrétaire en accord avec les élus du CSE demande le report du dossier. La Direction décide de reporter ce dossier et de nouveaux échanges avec les agents auront lieu.

Prochaine réunion CSE TER Grand Est :

Jeudi 27 janvier 2022



L'UNSA-Ferroviaire reste à votre écoute afin de porter vos interrogations à la Direction.

Vos contacts :

UNSA-Ferroviaire Alsace – ur.alsace@unsa-ferroviaire.org

UNSA-Ferroviaire Lorraine – ur.lorraine@unsa-ferroviaire.org

UNSA-Ferroviaire Champagne-Ardenne- ur.ca@unsa-ferroviaire.org

